



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
**DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération,** régulièrement convoqué, **s'est réuni** en la **Chambre de Commerce et d'Industrie de Narbonne**, sous la présidence de M. Jacques BASCOU

|   |  |
|---|--|
| Séance publique du<br>28 SEPTEMBRE 2017 à 18h00 | Date de convocation :<br>21 septembre 2017 |
|---|--|

|              |
|--------------|
| Délibération |
| N°C2017-200  |

|                       |           |
|-----------------------|-----------|
| Membres en exercice : | 79        |
| Votants :             | 65        |
| Suffrages exprimés :  | 65        |
| <b>Pour :</b>         | <b>65</b> |
| <b>Contre :</b>       | <b>0</b>  |
| <b>Abstention :</b>   | <b>0</b>  |

SECRETAIRE DE SEANCE : Jacques POCIELLO

PRESENTS : Yamina ABED, Didier ALDEBERT, Jacques BASCOU, Yves BASTIE, Marie BAT, Xavier BELART, Emma BELLOTTI-LASCOMBES, Jacques BLAYA, Catherine BOSSIS, Didier BOUSQUET, Alain BOUTON, Roger BRUNEL, Jean-Paul CESAR, Claude CODORNIOU, Didier CODORNIOU, Georges COMBES, Robert DEJEAN, Marie-Christine DELRIEU, Bernard DEVIC, Christian DURAND, Viviane DURAND, Lydie FAURE, Serge FUSTER, Marie-Noëlle GARBAY, Hélène GIMON, Catherine GOUIRY, Janine GROSBARD ST-LOUP, Guillaume HERAS, Joël HERNANDEZ, Isabelle HERPE, Michel JAMMES, Jean-Claude JULES, Gérard KERFYSER, Louis LABATUT, Aimé LAFFON, Serge LALLEMAND, Tristan LAMY, Christian LAPALU, Gilles LAUR, Lydie LOIS, Bertrand MALQUIER, Henri MARTIN, Fabienne MARTINAGE, Eric MELLET, Jean-Michel MONIER, Didier MOULY, Carmen MOUTOT, Jean-Marie ORRIT, Marc ORTIZ, Gaëlle PAVAN, Yves PENET, Jacques POCIELLO, Michel PY, Evelyne RAPINAT, Jean-Luc RIVEL, Edouard ROCHER, Evelyne ROUFFIA, Nicolas SAINTE-CLUQUE, Hélène SANDRAGNE, Jeanne-Maryse SEGUI, Guy SIE, Céline SORIANO, Marie-Christine THERON-CHET, Marcel TUBAU, Magali VERGNES

|  |  |
|--|--|
| <u>EXCUSES</u> :<br>Sylvie ALAUX, Cyrielle BOUISSET, Martine CADENA, Gérard CRIBAILLET, Ophélie LE BERRE, Dominique MARTIN-LAVAL, Sandrine MONTAGNE, Caroline OLIVAS-GUISSET, Jacques PAIRO, Éric PARRA, Jean-Marc PEREA, Gérard SCHIVARDI, Zohra TEGGOUR, Alain VICO<br><u>EXCUSES EN COURS DE SEANCE</u> :<br>Yamina ABED, Catherine BOSSIS, Evelyne RAPINAT<br><b>(jusqu'à la délibération N°C2017-193)</b> | <u>EXCUSES AVEC PROCURATION</u> :<br>Emma BELLOTTI-LASCOMBES, Alain BOUTON, Jean-Paul CESAR, Didier CODORNIOU, Joël HERNANDEZ, Serge LALLEMAND, Gilles LAUR, Bertrand MALQUIER, Jean-Michel MONIER, Didier MOULY, Gaëlle PAVAN, Nicolas SAINTE-CLUQUE, Hélène SANDRAGNE, Céline SORIANO, Magali VERGNES<br><u>PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE</u> :<br>Evelyne RAPINAT (à partir de la délibération N°C2017-194) |
|--|--|

Nomenclature Etat : Finances locales – Fonds de concours

OBJET : **TRAVERSEES ET CŒURS DE VILLAGE – VOIRIE COMMUNAUTAIRE –** Prolongation délai de paiement du premier versement du fonds de concours pour la commune de Bize-Minervois

Par délibération N°B-138/2014 en date du 8 décembre 2014, le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, a octroyé à la commune de Bize-Minervois un fonds de concours d'un montant de 42 000 € pour la réalisation des travaux d'aménagement de la rue du tour de ville.

Conformément au règlement d'intervention, le 1<sup>er</sup> versement de ce fond de concours aurait dû intervenir au maximum deux ans après la notification du fonds de concours, soit avant le 8 décembre 2016. Or, pour des raisons administratives et techniques, ces travaux ont été décalés et retardés.

A ce titre, la commune de Bize-Minervois sollicite du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, le report d'un an de la date limite du premier versement. Ce dernier devrait intervenir au plus tard le 8 décembre 2017.

Vu en Commission 4 le 23 août 2017,

**A l'unanimité**, le Conseil décide :

- D'autoriser la prolongation d'un an de la date du premier versement du fond de concours attribué à la commune de Bize-Minervois pour la réalisation des travaux susmentionnés,
- De préciser qu'en conséquence le nouveau délai sera le 8 décembre 2017,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération certifiée  
exécutoire compte  
tenu de sa  
transmission en  
Sous-Préfecture  
le : 10/10/2017  
et de sa publication  
le : 10/10/2017

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,

Le Président,

Jacques BASCOU

